

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2531

18 septembre 2014

### SOMMAIRE

Alcmene S.à r.l. ....	121464	Franship Offshore SA .....	121445
Bautrading Luxembourg S.A. ....	121464	Indesit Company Luxembourg S.A. ....	121445
Compagnie des Parcs S.A. ....	121450	Indesit Company Luxembourg S.A. ....	121446
CO.X Holding S.A. ....	121450	Innisfree F3 S.à r.l. ....	121448
Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SI-CAR .....	121450	International Fire Center S.A. ....	121447
Dginvest S.à r.l. ....	121447	Iona S.A. ....	121446
Empedocle S.A. ....	121446	ITW Business Development S.à r.l. ....	121443
Erasme Investments S.à r.l. ....	121442	Ivry French Holdings S.à r.l. ....	121472
Esperanto Infrastructure III S.à r.l. ....	121452	J&B Concept S.A. ....	121444
Espirito Santo Wealth Management (Europe) S.A. ....	121451	J.M. Toiture S.à.r.l. ....	121444
ESS-LUX .....	121448	Karino S.A. ....	121444
Estia S.A. ....	121442	Konnexion Sàrl .....	121444
Etablissement François Even, S.à r.l. ....	121447	Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A. ....	121444
Etablissement François Even, S.à r.l. ....	121447	Lux Flex .....	121484
Etablissement François Even, S.à r.l. ....	121446	Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l. ....	121442
Etablissement François Even, S.à r.l. ....	121451	Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS .....	121443
Etoile Boutique S.A. ....	121445	MEF I Manager, S.à r.l. ....	121443
Eurodial S.à r.l. ....	121488	Monaghan Investments S.à r.l. ....	121443
Euro Mixtes S.A. ....	121445	Mondi .....	121443
European Hotel Venture S.C.A. ....	121451	Mondial Investments S.A. ....	121452
European Joined Management Corporation S.A. ....	121442	Orion IV European 15 S.à r.l. ....	121487
Felicity Luxembourg II S.à r.l. ....	121451	Pafin Participations S.A. ....	121449
Felicity Luxembourg I S.à r.l. ....	121448	Patinvest S.A. ....	121449
Fibaco S.A. ....	121452	Pegefi S.C.A. ....	121449
Financial World Building S.à r.l. ....	121488	Prelude Immeubles S.A. ....	121449
Finvus S.C.A. ....	121452	Rhodes Holding I S.à r.l. ....	121450
Flabeg International S.à.r.l. ....	121442	Samisa S.à r.l. ....	121463
Fleet Holdings S.A. ....	121487	Selp (Neuss) S.à r.l. ....	121454
Folonia Holding S.à r.l. ....	121448	Société Générale Securities Services Luxembourg .....	121453
Fondation Hëllef fir d'Natur .....	121445		
Franklin Templeton International Services S.à r.l. ....	121452		

**Erasme Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 102.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erasme Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014101008/10.

(140120430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Estia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 156.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESTIA S.A.

Référence de publication: 2014101010/10.

(140120377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**European Joined Management Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.445.

*Rectificatif du bilan déposé le 22/05/2013 - Ref. L130080490*

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014101027/11.

(140121035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014101040/11.

(140121363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 161.135.

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 10 juillet 2014 que:

- Monsieur Stewart Kam-Cheong a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B;
- Monsieur Tony Andrew Whiteman, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris, Helmsange, L-7237 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et pour une durée indéterminée.  
Munsbach, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102369/12.

(140122800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Monaghan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102381/10.

(140123514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Mondi, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014102383/10.

(140123669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 138.661.

Les Rapports annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102391/11.

(140123569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**MEF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.089.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Rolf Caspers, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 15 avril 2014.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102398/11.

(140122931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**ITW Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 156.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2014101244/12.

(140120749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**J.M. Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101249/10.

(140120736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**J&B Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101250/10.

(140120234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Konnexion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 107.214.

*Berichtigende Einreichung des Jahresabschluss zum 31.12.2013 zur Einreichung vom 11.07.2014 mit der ursprünglichen Einreichungsnummer L140118975*

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101268/11.

(140121192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Karino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014101269/11.

(140121110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.700.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014101296/12.

(140120053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Etoile Boutique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 2, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.892.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101020/10.

(140121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Euro Mixtes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.114.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101022/10.

(140121506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Fondation Hëllef fir d'Natur, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 26.

*Décision relative à la nomination en date du 22.10.2013*

Nouveau membre au conseil d'administration:

Madame Marie-Anne Pissinger, 23, rue de la Gare, L-3377 Leudelange née le 24.02.1946 à Luxembourg, nationalité: luxembourgeoise

Référence de publication: 2014101043/11.

(140120237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Franship Offshore SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014101048/11.

(140121553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014101222/12.

(140120780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Etablissement François Even, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 155, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 32.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101011/9.

(140121136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Iona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IONA S.A.

Référence de publication: 2014101234/11.

(140120485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Empedocle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 126.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014101000/13.

(140120539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 15.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2014*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM Guido Picari, résident Via Pedemonte 2, CH-6928 Viganello (Suisse), administrateur et président;

Dominique Audia, résident at 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

Luca Oglialoro, résident 13 Via Carino, I - 24010 Ponteranica (Bergamo) (Italie), administrateur;

Maurizio Bernardi, résident, Via Campolungo, 1-60035 Jesi (Italie), administrateur;

Giovanni Spasiano, résident 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014101221/21.

(140120770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Etablissement François Even, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 15, rue de Pontpierre.  
R.C.S. Luxembourg B 32.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101012/9.

(140121137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Etablissement François Even, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 15, rue de Pontpierre.  
R.C.S. Luxembourg B 32.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101013/9.

(140121138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Dginvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 222.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 148, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 169.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100955/9.

(140120082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**International Fire Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 13, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 87.155.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2014*

**1) RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Le mandat d'administrateur de Monsieur CURADO CORREIA Paulo Sergio, né le 20 octobre 1970 à Abrunheira au Portugal, demeurant à L-3786 Tétange, 40, Rue Pierre Schiltz, est renouvelé pour un terme de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat d'administrateur de Madame GARCIA GONCALVES Rosa Amélia, née le 25 mai 1969 à Sao Juliao / Figueira da Foz au Portugal, demeurant à L-3786 Tétange, 40, Rue Pierre Schiltz, est renouvelé pour un terme de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat d'administrateur de Monsieur CURADO CORREIA David, né le 18 septembre 1982 à Abrunheira/Montemor-o-Velho au Portugal, demeurant à L-4515 Differdange, 16, Rue Zénon Bernard, est renouvelé pour un terme de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

**2) RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE**

Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur CURADO CORREIA Paulo Sergio, né le 20 octobre 1970 à Abrunheira au Portugal, demeurant à L-3786 Tétange, 40, Rue Pierre Schiltz, est renouvelé pour un terme de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

**3) RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE**

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur CURADO CORREIA Daniel, né le 31 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à L-3223 Bettembourg, 1A, Rue Dicks, est renouvelé pour un terme de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014101228/27.

(140120719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.794.

- L'adresse de l'associé unique de la Société, PSPLUX est actuellement la suivante:

124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014101009/13.

(140121153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.483.

- L'adresse de l'associé de la Société, GERMALUX INVESTMENT I Sàrl, est actuellement la suivante:

124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014101031/13.

(140121177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Folonia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.296.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Folonia Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Manager*

Référence de publication: 2014101042/14.

(140121379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.742.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Innisfree F3 S.à r.l.

Gérald Welvaert

*Manager B*

Référence de publication: 2014102215/14.

(140123364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---



**Prelude Immeubles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 95.709.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2014102503/11.

(140123730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Pegefi S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 165.446.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2014*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGEFI S.C.A  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014102491/13.

(140123229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Patinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2014*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean CHAUSSE, Directeur financier adjoint, né le 21 juin 1963 à Paris, (France), résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B - 7522 Marquain. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014102487/14.

(140123094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Pafin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 73.645.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- Monsieur Pierre GOFFINET, citoyen belge, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), et résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Sansal OZDEMIR, démissionnaire.

Cette cooptation doit être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102480/16.

(140122585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**CO.X Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 92.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
CO.X HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014102017/11.

(140123330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 114.896.

*Prise de connaissance de décisions prises en date du 25 juin 2014 concernant le conseil d'administration*

La société prend acte de la décision prise en date du 25 juin 2014 par l'Assemblée générale de la société GABEDELEM S. A. de désigner Madame Simone Retter, domiciliée professionnellement à L-2550 Luxembourg, au 14, Avenue du X Septembre représentant permanent de la société GABEDELEM S. A. au sein du Conseil d'Administration de la société COMPAGNIE DES PARCS S. A.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014101963/13.

(140122870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 136.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014102518/14.

(140122404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.081.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 juin 2014*

En date du 17 juin 2014, l'Assemblée Générale a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014101967/16.

(140122878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Etablissement François Even, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 15, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 32.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101014/9.

(140121139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Espirito Santo Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.159.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014103101/11.

(140121625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

- L'adresse de l'associé de la Société, GERMALUX INVESTMENT I Sarl, est actuellement la suivante:  
124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014101032/13.

(140121184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

*Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juin 2014:*

- révocation de Mr Antonello De Filippo tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;  
- reconnaissance de la démission de Mr Emmanuel Lefebvre en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Mr Antoine Depigny, né le 7 janvier 1978 à Neuilly-sur-Seine (France) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- nomination de Mr Christophe Corbé, né le 16 juin 1965 à Enghien Les Bains (France) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mr Barry Hindmarch, Mr Antoine Depigny et Mr Christophe Corbé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Hotel Venture S.C.A.

Référence de publication: 2014103103/21.

(140121869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Esperanto Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 175.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100975/9.

(140120021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Fibaco S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mondial Investments S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 40.855.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101057/10.

(140120131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Finvus S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 147.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101036/10.

(140120901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Franklin Templeton International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 36.979.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Mme Julie Moret avec effet au 27 juin 2014 en tant que membre du conseil de gérance de la Société («Conseil») pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015 et/ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

En conséquence, le Conseil se compose actuellement de:

- M. Paul J. Brady, gérant, résidant 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, WC2N 6HT, London, Royaume-Uni;
- Mme Kathleen M. Davidson, gérant, résidant 5 Morrison Street, EH3 8BH, Edinburgh, Royaume-Uni;
- M. David Smart gérant, résidant 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, WC2N 6HT, London, Royaume-Uni;
- M. Alok Sethi, gérant, résidant 100 Fountain Parkway, Building 160, 2<sup>nd</sup> Floor, FL 33716 Saint Petersburg, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Gwen Shaneyfelt, gérant, résidant One Franklin Parkway, CA 94403-1906, San Mateo, Etats-Unis d'Amérique
- M. Harold C. Nash, gérant, résidant 8A, rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg;
- M. William Lockwood, gérant, résidant 8A, rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg;
- Mme Denise Voss, gérant, résidant 8A, rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg;
- Mme Julie Moret, gérant, résidant 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, WC2N 6HT, London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l.

Référence de publication: 2014101047/25.

(140120809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société Générale Securities Services Luxembourg», ayant son siège social au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 90.050, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1821 du 30 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1286 du 31 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Renault, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Karine Palm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Philippe Lorrain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 78.160 (soixante-dix-huit mille cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Poursuite des activités de la Société: augmentation du capital social.
- 2.- Souscription et libération des actions.
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société et d'augmenter son capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.500.000.- (quatre millions cinq cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 78.160.000.- (soixante-dix-huit millions cent soixante mille euros) à EUR 82.660.000.- (quatre-vingt-deux millions six cent soixante mille euros) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de valeur nominale EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles, l'actionnaire unique, savoir la Société Générale Bank & Trust.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, Société Générale Bank & Trust, précitée, représentée par Monsieur Pierre-Philippe Lorrain, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de EUR 4.500.000.- (quatre millions cinq cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 82.660.000.- (quatre-vingt-deux millions six cent soixante mille euros), représenté par 82.660 (quatre-vingt-deux mille six cent soixante) actions, d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune».

*Frais et dépens*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.- (quatre mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. RENAULT, K. PALM, P-P. LORRAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Relation: LAC/2014/30252. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014102554/69.

(140123524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Selp (Neuss) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.638.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by M. Gianpiero SADDI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 27<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. "Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Neuss) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg

company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, 1000182-4-6633-v0.2 LU-2000 including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, 1000182-4-6633-v0.2 LU-2000 trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to

the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

## **11. Board meetings.**

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.



11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## 12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

## 12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**13. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

## 14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**15. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

## 16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l. . . . . . 12,500 Shares

Total: . . . . . 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

#### *Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Simon Carlyon, born in Manly, Sydney, Australia, on 15 July 1973, and having his professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Octavia Peters, born in Moreton In The Marsh, England on 25 February 1969 and having her professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Desmond Mitchell, born in Wells, Somerset, England on 24 August 1957 and professionally residing at 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; and

- Alain Peigneux, born in Huy, Belgium on 22 February 1968 and professionally residing at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2) The Company shall have its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et pas encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. "Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Neuss) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## **3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie"

comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

### **11. Réunions du conseil de gérance.**

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **12. Résolutions des associés.**

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à

ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

#### 12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

**13. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

#### 14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

**15. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### 16. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

SELP (Bravo Germany) S.à r.l. . . . . . 12,500 Parts Sociales

Total: . . . . . 12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
  - Simon Carlyon, né le 15 juillet 1973 à Manly, Sydney, Australie et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
  - Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton In The Marsh, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
  - Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; et
  - Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31772. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102587/517.

(140123039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

#### **Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

#### *Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, Monsieur Frank PLETSCHE et Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour SAMISA S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103525/16.

(140122320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Bautrading Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue J.-P. Ledure.

R.C.S. Luxembourg B 29.071.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2014*

L'assemblée générale prend les décisions suivantes:

- L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
- Aucun produit de liquidation n'étant disponible, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque consignation.
- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège de la société: c/o Monsieur Juha Hongisto, 6, rue JP Ledure, L-5620 Mondorf-les-Bains.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014104687/15.

(140125268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Alcmene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.692.

—  
**STATUTES**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE TENTH DAY OF JULY.

Before the undersigned, Maître Cosita DEVAUX, a notary resident in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Exequive Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.367,

here represented by Mr Benoît TASSIGNY, private employee, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal on July 9, 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**“ Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Alcmene S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.



The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.”

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, represented as above stated, has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Exequitive Partners S.A. ....	12,600	12,600.-
Total: .....	12,600	12,600.-

Evidence of the full payment of the total subscription price amounting to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) has been shown to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, represented as above stated, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Marcus Jacobus Dijkerman, manager, born on November 5, 1962 in Schiedam, The Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Joost Anton Mees, manager, born on September 27<sup>th</sup>, 1978 in Delft, The Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX JUILLET.

Par devant le soussigné Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Exequite Partners S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.367,

représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, employé privé, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 juillet 2014.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Alcmene S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement

pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.».

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci, représentée comme dit ci-avant, a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Exequite Partners S.A. ....	12.600	12.600,-
Total: .....	12.600	12.600,-

Preuve du paiement intégral du prix total de souscription par apport en numéraire s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.600,-) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.400,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Marcus Jacobus Dijkerman, gérant, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Les Pays-bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Joost Anton Mees, gérant, né le 27 septembre 1978 à Delft, Les Pays-bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2014. Relation: RED/2014/1531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Releveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014103743/452.

(140124926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

#### **Ivry French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 188.787.

#### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of July.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. Farallon Capital AA Investors, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5286686, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon AA GP, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5286684, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

2. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered within the State of California under number 8936200022, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2601782, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

3. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2679186, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 2601782, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,



by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

4. Farallon Special Situation Partners VI, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5258327, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A., represented by its general partner Farallon Partners (GP) VI, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5257709, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

5. FCP XR 2014, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5459378 having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

6. FCIP XR 2014, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 5459383 having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

7. FCOI II SS 2014, Ltd., a limited liability company existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Companies in the Cayman Islands under number 284028 having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

8. Noonday Special Situation Partners, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-18594, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner NGP, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered with the Corporate Division of the State of Delaware under number 4249391, having its business office at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.,

here represented by Mr Peter Lundin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 July 2014,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Ivry French Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may, within the limits of the law, borrow in any form. It may, within the limits of the law, issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies

or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 24 Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed as follows:

- Two thousand two hundred and forty two (2,242) shares have been subscribed by FCP XR 2014, L.L.C., aforementioned, for the price of two thousand and two hundred forty two euros (EUR 2,242);
- Three thousand three hundred and sixty (3,360) shares have been subscribed by FCIP XR 2014, L.L.C., aforementioned, for the price of three thousand three hundred and sixty euros (EUR 3,360);
- One thousand five hundred and nineteen (1,519) shares have been subscribed by FCOI II SS 2014, Ltd., aforementioned, for the price of one thousand five hundred and nineteen euros (EUR 1,519);
- One thousand eight hundred and thirteen (1,813) shares have been subscribed by Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., aforementioned, for the price of one thousand eight hundred and thirteen euros (EUR 1,813);
- Eight hundred and twenty four (824) shares have been subscribed by Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., aforementioned, for the price of eight hundred and twenty four euros (EUR 824);

Five hundred seventy six (576) shares have been subscribed by Noonday Special Situations Partners, L.P., aforementioned, for the price of five hundred seventy six euros (EUR 576);

Nine hundred eighty nine (989) shares have been subscribed by Farallon Special Situation Partners VI, L.P., aforementioned, for the price of nine hundred eighty nine euros (EUR 989);

- One thousand one hundred and seventy seven (1,177) shares have been subscribed by Farallon Capital AA Investors, L.P., aforementioned, for the price of one thousand one hundred and seventy seven euros (EUR 1,177);

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

*Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

The following person is appointed as A manager of the Company for an unlimited period:

- Farallon Partners Directors LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, and its business office for all communications at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A. as Manager A;

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Carl Anders Peter Lundin, born on 10 September 1976 in Kalmar, Sweden, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B;

- Juan Alvarez Hernandez, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Farallon Capital AA Investors, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5286686, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon AA GP, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5286684, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, gérant, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

2. Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé dans l'Etat de Californie sous le numéro 8936200022, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2601782, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

3. Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2679186, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 2601782, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

4. Farallon Special Situation Partners VI, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculé auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5258327, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A., représenté par son general partner Farallon Partners (GP) VI, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la

Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5257709, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

5. FCP XR 2014, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5459378, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

6. FCIP XR 2014, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 5459383, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

7. FCOI II SS 2014, Ltd., une exempted company existant sous les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Companies des Îles Caïman sous le numéro MC-284028 ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014,

8. Noonday Special Situation Partners, L.P., un exempted limited partnership existant sous les lois des Îles Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïman sous le numéro MC-18594, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church St., George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, représenté par son general partner NGP, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès de la Corporate Division de l'Etat du Delaware sous le numéro 4249391, ayant son adresse professionnelle au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A.,

dûment représentée par Monsieur Peter Lundin, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «lvry French Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut, dans les limites de la loi, emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites de la loi, procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments

liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.



8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et, en cas d'égalité des voix, aucun gérant, en ce compris le président du conseil de gérance, ne disposera d'une voix prépondérante.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président par un gérant A et un gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. Deux mille deux cent quarante-deux (2,242) parts sociales ont été souscrites par FCP XR 2014, L.L.C., susmentionné, pour un montant de deux mille deux cent quarante-deux euros (EUR 2,242);
2. Trois mille trois cent soixante (3,360) parts sociales ont été souscrites par FCIP XR 2014, L.L.C., susmentionné, pour un montant de trois mille trois cent soixante euros (EUR 3,360);
3. Mille cinq cent dix-neuf (1,519) parts sociales ont été souscrites par FCOI II SS 2014, Ltd., susmentionné, pour un montant de mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 1,519);
4. Mille huit cent treize (1,813) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital Institutional Partners II, L.P., susmentionné, pour un montant de mille huit cent treize euros (EUR 1,813);
5. Huit cent vingt-quatre (824) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital Institutional Partners III, L.P., susmentionné, pour un montant de huit cent vingt-quatre euros (EUR 824);
6. Cinq cent soixante-seize (576) parts sociales ont été souscrites par Noonday Special Situations Partners, L.P., susmentionné, pour un montant de cinq cent soixante-seize euros (EUR 576);
7. Neuf cent quatre-vingt-neuf (989) parts sociales ont été souscrites par Farallon Special Situation Partners VI, L.P., susmentionné, pour un montant de neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 989);
8. Mille cent soixante-dix-sept (1,177) parts sociales ont été souscrites par Farallon Capital AA Investors, L.P., susmentionné, pour un montant de mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 1,177).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

121484

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois.

La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période illimitée:

- Fallon Partners Directors, LLC, une limited liability company existant sous les lois des Etats-Unis, immatriculée auprès du State of Delaware, Corporate Division, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et son siège d'affaire pour toute communication au One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, Californie, 94111, U.S.A. en tant que Gérant A.

Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période illimitée:

- Carl Anders Peter Lundin, born on 10 September 1976 in Kalmar, Sweden, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B;

- Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983, à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lundin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2014. REM/2014/1543. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106746/660.

(140128014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Lux Flex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.038.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der LUX FLEX, einer Société Anonyme qualifiée de Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS (die „Gesellschaft“), die am 13. August 2010 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1753 vom 27. August 2010 veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars Henri HELLINCKX am 29. Oktober 2013 geändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 97 vom 10. Januar 2014 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Bernhard Heinz, Conducting Officer, MultiConcept Fund Management S.A., mit Geschäftswohnsitz in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Alain Thilmany, Vice President, Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Geschäftswohnsitz in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Daniel Breger, MultiConcept Fund Management S.A., mit Geschäftswohnsitz in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung ersuchte der Vorsitzende den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Da sämtliche Aktien Namensaktien sind, sind wurde diese Versammlung einberufen gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen) mittels einer Einladung (Einberufungsmitteilung), welche per Einschreibebrief am 27. Mai 2014 an alle Aktionäre zugesandt wurde.

II. Die Namen der anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl der von jedem Aktionär gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste aufgeführt, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Versammlung sowie dem Notar unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Liste wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser registriert zu werden. Die erteilten Vollmachten werden von dem Versammlungsvorstand sowie dem Notar rechtsgültig paraphiert und auf die gleiche Weise diesem Dokument beigelegt.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen) beträgt das Anwesenheitsquorum mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals und Beschlüsse zu jedem Punkt der Tagesordnung müssen mit der Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

IV. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

1. Anpassung der Satzung an die Erfordernisse des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds;

2. Insbesondere Einfügung eines neuen letzten Absatzes in Artikel 4 der Satzung wie folgt:

„Der Verwaltungsrat kann gemäß Artikel 17 einen externen Verwalter alternativer Investmentfonds zur Ausübung von Aufgaben der kollektiven Verwaltung der Gesellschaft, insbesondere des Portfoliomanagements und des Risikomanagements („AIFM“), bestellen.“;

3. Ersetzung des Verweises auf die Richtlinie 2001/107/EG durch einen Verweis auf die Richtlinie 2009/65/EG im fünften Absatz des Artikels 6 der Satzung sowie Einfügung eines neuen letzten Absatzes in Artikel 6 der Satzung wie folgt:

„Die Gesellschaft oder der AIFM, falls ein solcher bestellt wurde, werden dafür Sorge tragen, dass ihre Entscheidungsprozesse und organisatorischen Strukturen eine faire Behandlung der Investoren gewährleisten.“;

4. Streichung der ersten vier Sätze des zweiten Absatzes des Artikels 16 der Satzung;

5. Einfügung eines neuen Artikel 17 der Satzung wie folgt:

„**Art. 17. AIFM.** Der Verwaltungsrat kann unter seiner Verantwortung einen AIFM mit der kollektive Verwaltung der Gesellschaft, insbesondere der Verwaltung der Vermögenswerte (einschließlich des Portfoliomanagements und des Risikomanagements), aber auch, falls vom Verwaltungsrat beschlossen, mit weiteren Aufgaben betreffend die Verwaltung und den Vertrieb von Wertpapieren der Gesellschaft betrauen (der „AIFM“).

Der AIFM ist, sofern er mit der Ausübung administrativer Aufgaben betraut wurde, für die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft verantwortlich. Er ist befugt, alle Maßnahmen im Rahmen der Verwaltung und der Geschäftsführung zu treffen und alle unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten der Gesellschaft oder eines Teilfonds verbundenen Rechte auszuüben und insbesondere Aufgaben ganz oder teilweise an qualifizierte Dritte zu übertragen.

Der AIFM erfüllt seine Pflichten mit der Sorgfalt eines bezahlten Auftragnehmers.

Wenn der AIFM Aufgaben des Portfoliomanagements an einen Dritten überträgt, dürfen nur solche Unternehmen bestellt werden, die zum Zwecke des Portfoliomanagements zugelassen oder registriert sind und der Beaufsichtigung durch eine öffentliche Behörde unterliegen.

Der AIFM kann, wie im Einzelnen im von der Gesellschaft herausgegebenen Platzierungsmemorandum beschrieben, einen Investmentmanagementvertrag mit einer oder mehreren Gesellschaft(en) („Investment Manager“) abschließen, welche im Hinblick auf die Anlagepolitik der Gesellschaft Anlageentscheidungen treffen soll(en), und/oder einen Anlageberatungsvertrag mit einer oder mehreren Gesellschaft(en) („Anlageberater“) abschließen, welche im Hinblick auf die Anlagepolitik der Gesellschaft Empfehlungen geben und diese beraten soll(en). Der AIFM kann Investmentbeiräte für jeden einzelnen Teilfonds berufen und deren Vergütung festsetzen. Diese Beiräte sollen aus fachkundigen Personen mit entsprechender Erfahrung bestehen. Die Beiräte haben lediglich eine beratende Funktion und treffen keinerlei Anlageentscheidungen.

Anlageentscheidungen, die Platzierung von Ordnern und die Auswahl von Brokern fallen unter den ausschließlichen Aufgabenbereich des AIFM, sofern dieser nicht einen Investment Manager mit dem Portfoliomanagement betraut hat.

Die Übertragung von Aufgaben darf die Wirksamkeit der Beaufsichtigung durch den AIFM in keiner Weise beeinträchtigen; insbesondere darf sie weder den AIFM daran hindern, im Interesse der Investoren zu handeln, noch verhindern, dass die Gesellschaft im Interesse der Investoren verwaltet wird.“

6. Einfügung eines neuen letzten Absatzes in Artikel 24 (vormals Artikel 23) der Satzung wie folgt:

„Falls das Recht eines Drittstaates verlangt, dass bestimmte Finanzinstrumente bei einer lokalen Einrichtung gehalten werden und es keine lokalen Einrichtungen gibt, die den Übertragungsanforderungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds entsprechen, ist die Gesellschaft ausdrücklich befugt, die Depotbank in einem schriftlichen Vertrag von der Haftung im Rahmen der Verwahrung dieser Finanzinstrumente freizustellen, soweit die Depotbank von der Gesellschaft oder dem AIFM, sofern einer bestellt wurde, angewiesen wurde, die Verwahrung dieser

Finanzinstrumente an eine lokale Einrichtung zu übertragen und soweit die weiteren Voraussetzungen des Artikels 19 (14) des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds erfüllt sind.“;

7. Sonstiges.

V. Gemäß der Anwesenheitsliste ist ein (1) Aktionär, welcher 142.500 Aktien hält, das heißt 58,45 Prozent der 243.765,67 ausgegebenen Aktien, anwesend oder vertreten.

VI. Dass gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung die gegenwärtige Versammlung daher ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung befinden und beschließen kann.

Hiernach fasst die Gesellschafterversammlung nach Beratung die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt, die Satzung an die Erfordernisse des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds anzupassen.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt insbesondere, in den Artikel 4 der Satzung einen neuen letzten Absatz wie folgt hinzuzufügen:

„Der Verwaltungsrat kann gemäß Artikel 17 einen externen Verwalter alternativer Investmentfonds zur Ausübung von Aufgaben der kollektiven Verwaltung der Gesellschaft, insbesondere des Portfoliomanagements und des Risikomanagements („AIFM“), bestellen.“

*Dritter Beschluss:*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, im fünften Absatz des Artikels 6 der Satzung den Verweis auf die Richtlinie 2001/107/EG durch einen Verweis auf die Richtlinie 2009/65/EG zu ersetzen und in den Artikel 6 der Satzung einen neuen letzten Absatz wie folgt hinzuzufügen:

„Die Gesellschaft oder der AIFM, falls ein solcher bestellt wurde, werden dafür Sorge tragen, dass ihre Entscheidungsprozesse und organisatorischen Strukturen eine faire Behandlung der Investoren gewährleisten.“

*Vierter Beschluss:*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die ersten vier Sätze des zweiten Absatzes des Artikels 16 der Satzung zu streichen.

*Fünfter Beschluss:*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, einen neuen Artikel 17 in die Satzung wie folgt einzufügen:

„ **Art. 17. AIFM.** Der Verwaltungsrat kann unter seiner Verantwortung einen AIFM mit der kollektive Verwaltung der Gesellschaft, insbesondere der Verwaltung der Vermögenswerte (einschließlich des Portfoliomanagements und des Risikomanagements), aber auch, falls vom Verwaltungsrat beschlossen, mit weiteren Aufgaben betreffend die Verwaltung und den Vertrieb von Wertpapieren der Gesellschaft betrauen (der „AIFM“).

Der AIFM ist, sofern er mit der Ausübung administrativer Aufgaben betraut wurde, für die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft verantwortlich. Er ist befugt, alle Maßnahmen im Rahmen der Verwaltung und der Geschäftsführung zu treffen und alle unmittelbar oder mittelbar mit den Vermögenswerten der Gesellschaft oder eines Teilfonds verbundenen Rechte auszuüben und insbesondere Aufgaben ganz oder teilweise an qualifizierte Dritte zu übertragen.

Der AIFM erfüllt seine Pflichten mit der Sorgfalt eines bezahlten Auftragnehmers.

Wenn der AIFM Aufgaben des Portfoliomanagements an einen Dritten überträgt, dürfen nur solche Unternehmen bestellt werden, die zum Zwecke des Portfoliomanagements zugelassen oder registriert sind und der Beaufsichtigung durch eine öffentliche Behörde unterliegen.

Der AIFM kann, wie im Einzelnen im von der Gesellschaft herausgegebenen Platzierungsmemorandum beschrieben, einen Investmentmanagementvertrag mit einer oder mehreren Gesellschaft(en) („Investment Manager“) abschließen, welche im Hinblick auf die Anlagepolitik der Gesellschaft Anlageentscheidungen treffen soll(en), und/oder einen Anlageberatungsvertrag mit einer oder mehreren Gesellschaft(en) („Anlageberater“) abschließen, welche im Hinblick auf die Anlagepolitik der Gesellschaft Empfehlungen geben und diese beraten soll(en). Der AIFM kann Investmentbeiräte für jeden einzelnen Teilfonds berufen und deren Vergütung festsetzen. Diese Beiräte sollen aus fachkundigen Personen mit entsprechender Erfahrung bestehen. Die Beiräte haben lediglich eine beratende Funktion und treffen keinerlei Anlageentscheidungen.

Anlageentscheidungen, die Platzierung von Ordnern und die Auswahl von Brokern fallen unter den ausschließlichen Aufgabenbereich des AIFM, sofern dieser nicht einen Investment Manager mit dem Portfoliomanagement betraut hat.

Die Übertragung von Aufgaben darf die Wirksamkeit der Beaufsichtigung durch den AIFM in keiner Weise beeinträchtigen; insbesondere darf sie weder den AIFM daran hindern, im Interesse der Investoren zu handeln, noch verhindern, dass die Gesellschaft im Interesse der Investoren verwaltet wird.“

Sechster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt insbesondere, in den Artikel 24 (vormals Artikel 23) der Satzung einen neuen letzten Absatz wie folgt hinzuzufügen:

„Falls das Recht eines Drittstaates verlangt, dass bestimmte Finanzinstrumente bei einer lokalen Einrichtung gehalten werden und es keine lokalen Einrichtungen gibt, die den Übertragungsanforderungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds entsprechen, ist die Gesellschaft ausdrücklich befugt, die Depotbank in einem schriftlichen Vertrag von der Haftung im Rahmen der Verwahrung dieser Finanzinstrumente freizustellen, soweit die Depotbank von der Gesellschaft oder dem AIFM, sofern einer bestellt wurde, angewiesen wurde, die Verwahrung dieser Finanzinstrumente an eine lokale Einrichtung zu übertragen und soweit die weiteren Voraussetzungen des Artikels 19 (14) des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds erfüllt sind.“

Die Beschlüsse wurden einstimmig angenommen.

Da nichts Weiteres vorliegt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort allesamt bekannt sind, haben die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde, nachdem kein Aktionär den Wunsch geäußert hat die Urkunde zu unterschreiben, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. HEINZ, A. THILMANY, D. BREGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Juli 2014.

Référence de publication: 2014106834/156.

(140128106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Fleet Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014101041/10.

(140120610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Orion IV European 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.251.

EXTRAIT

En date du 15 juillet 2014, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, alors associé unique de Orion IV European 15 S.à r.l., a cédé la totalité de ses quinze mille cinq cents (15,000) parts sociales qu'elle détenait dans Orion IV European 15 S.à r.l. à Orion IV European 17 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185254.

Suite à cette cession, Orion IV European 17 S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion IV European 15 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IV European 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2014104314/19.

(140124837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101062/10.

(140120856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Eurodial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.

R.C.S. Luxembourg B 175.013.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LEIG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 170.127, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Julien GEORGE, gérant de société, demeurant à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.

ici représentée par Monsieur André PIPPIG, comptable, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>., en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EURODIAL S.à r.l.", avec siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 175.013), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 4 février 2013, publié au Mémorial C numéro 762 du 29 mars 2013.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social afin de donner à l'article 2 (deux) 1<sup>er</sup> alinéa des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** La Société a pour objet la commercialisation et la location de propriétés intellectuelles comme les marques, les brevets et les licences dans tous les pays."

*Deuxième résolution*

L'associé unique constate que l'adresse du gérant unique Monsieur Julien GEORGE, gérant de société, né le 6 novembre 1984 à Metz (F), est dorénavant à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2014. Relation GRE/2014/2621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014101026/42.

(140120830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.